Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1995)

Heft: 75

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6-11		
REPORTAGE	éleveur d	ur, hôtelier, agriculteur, artiste, ou ermite les Suisses d'Aquitaine oas toujours là où on les attend.
12-13		
CONGRÈS	au Congi	ntion du Ministre Thomas Füglister rès de l'Union des Associations e France à Bordeaux.
18-21		
GASTRONOMIE	Ils sont célèbres, artistes, écrivains, créateurs, et se rencontrent pour échanger leurs impressions gourmandes sur le chocolat.	
24		
LIBRE OPINION	Paneurope Suisse plaide pour une autre forme de construction européenne, dans laquelle la Suisse trouverait sa place.	
LIVRES	Don Juan moderne, chocolat et démocratie sont les sujets de la chronique littéraire d'Anne Germain.	
28		
HISTOIRE	Il y a un peu plus de deux siècles, Jean- Nicolas Pache, citoyen suisse natif du canton de Vaud, était élu maire de Paris.	
RUBRIQUES	4-5	Calendrier
RUBRIQUES	4-5	Nouvelles fédérales
	2	Page des associations
	22-23	Revue de presse
	22-23	nevae de presse

Publicité

Château Montlau

LA DECOUVERTE DU
CONGRES DE BORDEAUX

de Lucerne



à Bordeaux

Depuis 25 ans déjà, au cœur du vignoble bordelais, flotte le drapeau de Lucerne. A. Schuster de Ballwil est heureux de vous faire bénéficier de son offre.

Château Montlau : un grand vin rouge 1993

FF 35,-

AOC Bordeaux Supérieur.

FF 25.-

Château Montlau: le succès de l'été, rosé 1994 **«Favory»:** Crémant de Bordeaux

FF 45.-

Adressez vos commandes à: Château Montlau. 33420 Moulon.

Magazine

Editeur Fédération des Sociétés Suisses de Paris. Directeur de la Publication Pierre Jonneret. Rédaction Sandrine Garnier. Administrateur Willy Bossard. Ont collaboré à ce numéro Anne Germain, Pierre Jonneret, Sandrine Garnier. Siège social 10, rue des Messageries. F-75010 Paris. Tél : (1) 45.23. 29.57. Fax : (1) 47.70.13.29. Maquette CREATIO. 5, place du Marché, F-30250 Sommières. Tél : 66.80. 96.66. Fax : 66.80.37.31. Service des abonnements Le Messager Suisse, BP 55, 30250 Sommières. Tél: 66.80. 37.18. Publicité s'adresser au siège. Tél. (1) 45.23. 29.57. Imprimeur Offset Avenir. F-30900 Nimes. Commission paritaire n° 52679.

Le Messager Suisse" est vendu par abonnement. © Reprint autorisé après accord de la Rédaction du Messager Suisse.

SOCIATIONS Substitution Statement of Substitution Substit

Ce communiqué de l'Association des Jeunes Suisses d'Ile-de-France répond parfaitement aux attentes des Suisses de l'étranger, comme en témoignent les lettres que nous recevons. Ainsi, Mme Gossart, de Neyron (Ain), nous écrivait dernièrement: «Nous aimerions que vous nous aidiez à obtenir pour nos enfants, nés trop tôt, la nationalité suisse comme pour leurs cadets».

Nationalité des étrangers d'origine suisse

◆ AVANT LA MODIFICATION DE LA LOI sur la Nationalité, acceptée par le Parlement le 14 décembre 1984, et entrée en vigueur le 1er juillet 1985, la transmission de la nationalité n'était automatique que si la mère était suissesse par filiation, et se trouvait en Suisse au moment de la naissance.

Depuis 1985, l'enfant dont la mère est suissesse par filiation, adoption ou naturalisation, vivant en Suisse ou à l'étranger, peut acquérir la nationalité suisse à sa naissance. Cette loi, tout en réglant le problème de certains enfants de mère suisse, laisse de côté deux catégories de personnes. Tout d'abord, les personnes nées avant le 1er janvier 1953 ne sont pas concernées par la loi du 14 décembre 1984. La principale conséquence est que, dans certaines familles, des frères et soeurs, nés «trop tôt», ne peuvent acquérir la nationalité suisse comme leurs cadets. Deuxième cas d'injustice: les personnes dont les parents ou eux-mêmes n'ont pu, pour des raisons justifiées, manifester à temps leur volonté de faire valoir leur droit à la nationalité suisse.

Ajoutons que les enfants nés d'une union hors mariage, dont le père est suisse et la mère étrangère, ne naissent pas Suisses (mais peuvent le devenir par une procédure simplifiée) malgré l'article de Loi assurant l'égalité des sexes.

Pour corriger tout cela, nous demandons la reconnaissance de la nationalité de plein droit, ou tout au moins la naturalisation facilitée, sans condition de résidence, pour tout étranger d'origine suisse ayant des liens culturels ou affectifs avec la Suisse.

Aussi, nous désirons contacter les personnes qui se trouvent dans les situations évoquées plus haut, et qui pourraient nous apporter leurs témoignages et leur soutien. Ecrivez-nous, nous chercherons ensemble la ou les solutions adaptées à votre cas.

Association des Jeunes Suisses d'Ile-de-

France. Secrétaire général: Jean-Pierre Bonneteau 57, av du Général de Gaulle. 78290 Croissy-sur-Seine